

COMMISSION DES FINANCES.

Séance du Lundi 23 Mars 1925

La Séance est ouverte à 17 heures 10 minutes, sous la Présidence de M. MILLIES LACROIX, Président.

PRESENTS : MM. MILLIES LACROIX. HENRY BERENGER. PAUL DOUMER. JENOUVRIER. FERNAND FAURE. MILAN. HENRY CHERON. BOUCTOT. LEBRUN. BLAIGNAN. LEON PERRIER. BIENVENU MARTIN. CUMINAL. LUCIEN HUBERT. DAUSSET. R.G.LEVY. DE MONZIE. SCHRAMECK. PAUL PELISSE. JEANNENEY. PASQUET. G.CHASTENET.

EXCUSES : MM. RAIBERTI. HENRY ROY.

COMMUNICATION DE M. LE PRESIDENT AU SUJET
DE LA SALLE DES SEANCES DE LA COMMISSION.

M. LE PRESIDENT.- J'ai reçu avant-hier samedi une pétition signée de presque tous les membres de notre Commission et tendant à augmenter les dégagements de notre salle des séances. Or, dès le milieu de la semaine dernière, j'avais remis à la Questure du Sénat des propositions dans le même sens. La question est donc à l'étude. (Approbation).

FELECITATIONS A M. LE PRESIDENT ET A
MONSIEUR LE RAPPORTEUR GENERAL
ET REMERCIEMENTS.

M. JEANNENEY déclare qu'il s'associe aux paroles prononcées à la séance d'avant-hier samedi par M. HENRY CHERON

à l'égard de M. le Président et M. le Rapporteur Général à l'occasion de l'examen du budget de 1925.

M. LE PRESIDENT.- M. le Rapporteur Général et moi remercions très vivement tous nos collègues des sentiments qu'ils ont bien voulu nous exprimer; rien ne pouvait nous mieux récompenser du travail que nous avons accompli.

L'EQUILIBRE DU BUDGET DE 1925.-

EXPOSE ET DISCUSSION DES PROPOSITIONS DE

M. LE RAPPORTEUR GENERAL A CET EGARD -

DECISIONS AU SUJET DU MONTANT

DES RECETTES ET DE L'EXCEDENT A INSCRIRE

AU BUDGET.

La Commission examine la question de l'équilibre du budget de l'exercice 1925.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je ne crois pouvoir mieux faire, en ouvrant cet exposé sur les conditions dans lesquelles se présente l'équilibre du budget de l'exercice 1925, que de rappeler les paroles que prononçait ici même le 28 février dernier l'honorable M. HERRIOT, Président du Conseil, à propos du projet de loi ouvrant des crédits provisoires applicables au mois de mars : "Quelle est notre politique ? "disait M. HERRIOT "Abattre les dépenses. Nous ferons tout ce que nous pourrons. Pour m'y aider, il faut me laisser une certaine marge entre les recettes que vous m'autoriserez à faire et les dépenses que je chercherai à réduire.... Evidemment, la base de la politique de la Trésorerie doit être une réduction des dépenses." Donc, M. le Président du Conseil, se déclarait partisan d'importants abattements de dépenses et de la constitution d'une large marge entre les recettes et les

dépenses, en vue d'augmenter les disponibilités de la Trésorerie.

Eh bien ! notre Commission s'est conformée à ces directives.

Dans son projet primitif de budget pour l'exercice 1925, le Gouvernement avait prévu un total de recettes de 32.853 millions et un total de dépenses de 32.815 millions, donc un excédent de recettes de 38 millions. Il avait inséré dans la loi de finances 320 articles et il comptait obtenir de l'application de diverses mesures fiscales nouvelles qui faisaient l'objet d'un certain nombre de ces articles des recettes nouvelles se chiffrant par 1.376 millions, tandis qu'il prévoyait et inscrivait parmi les dépenses un crédit de 700 millions destiné à permettre le relèvement des traitements des fonctionnaires de l'Etat.

Tel qu'il est sorti des délibérations de la Chambre, le projet de budget de 1925 comprenait un total de recettes de 34.224 millions et un total de dépenses de 34.140 millions, soit un excédent de recettes de 43 millions. Ce projet de budget était scindé en deux lois de finances, l'une contenant 36 articles avec les dépenses, l'autre 362 articles avec les recettes, en tout 398 articles. Parmi ces articles il en était qui concernaient de nouvelles mesures fiscales, d'autres qui augmentaient les traitements des fonctionnaires de l'Etat, d'autres qui relevaient le taux des pensions accordées aux victimes de la guerre.

Quant aux décisions de notre Commission touchant le budget de 1925, elles aboutissent au résultat suivant : ce budget se présente avec un total de recettes de 34.224

millions et un total de dépenses de 32.496 millions, c'est-à-dire avec un excédent de recettes de 1.728 millions. Par rapport à l'oeuvre de la Chambre, nous avons augmenté les recettes de 41 millions et diminué les dépenses de 1.644 millions. La loi de finances que nous avons votée ne contient plus que 239 articles; nous en avons disjoint un certain nombre de dispositions d'ordre à la fois fiscal et civil ou criminel, afin de pouvoir les étudier d'une manière approfondie avec l'aide des diverses Commissions compétentes. En revanche nous y avons même tenu certaines mesures de législation fiscale immédiatement productives tout en en retranchant les diverses exonérations d'impôts admises par la Chambre.

Je suis donc fondé à soutenir que nous avons par nos décisions donné satisfaction aux désirs du Gouvernement, tels que nous les avait exprimés M. le Président du Conseil. Pour ce faire, nous nous sommes appuyés sur les rapports du contrôle des dépenses engagées ainsi que sur le rapport remis à M. le Président du Conseil le 14 février dernier par M. ~~xxxxxx~~ l'Inspecteur des Finances Sauvalle, qui avait été chargé, de concert avec M. le Contrôleur général de l'Armée Chareyre et M. le Contrôleur général de la Marine Vacquier, d'étudier les possibilités de compression des dépenses administratives et de réduction du nombre des fonctionnaires dans les différents Ministères, en vue de permettre une sorte de compensation des charges nouvelles entraînées par l'augmentation des traitements des divers personnels de l'Etat. Je signale en passant que la Chambre n'avait pu tenir compte des conclusions du rapport Sauvalle, puisqu'elle avait délibéré sur le budget avant que ce rapport fût établi.

D'autre part, nous avons réduit certaines dépenses, notamment au budget de l'aéronautique, à la suite de délibérations spéciales.

Pour l'évaluation des recettes à inscrire au budget de 1925, quelle méthode avons nous suivie ? Nous avons pris comme point de départ le montant exact des recouvrements effectués en 1924, soit 28.747 millions, en le majorant d' $\frac{1}{4}$ de $\frac{2}{10}$, pour tenir compte du double décime qui n'avait été appliqué en 1924 que depuis le mois d'avril ou le mois de juillet suivant les impôts, à : 1.600 millions de supplément. En outre, nous avons estimé à 1 milliard les recouvrements sur l'Allemagne à attendre en 1925 de l'exécution du plan Dawes; ce chiffre est d'ailleurs celui-là même auquel le Gouvernement s'était arrêté dans ses évaluations de recettes. Nous avons également compté pour 627 millions le rendement de certaines mesures fiscales ou recettes d'ordre qui ont été acceptées par la Commission ou qu'elle a ajoutées à celles qu'avait votées la Chambre. Enfin nous avons cru pouvoir fixer à 2.250 millions le montant des plus-values que fourniront les impôts dans l'ensemble de l'année 1925; pour cette fixation nous avons fait état du mouvement de notre balance commerciale et de l'activité économique du pays ainsi que du rendement effectif des impôts pendant les deux premiers mois de cette année. Pour ma part, j'ai confiance dans les destinées, même immédiates, de la France, qui continuera certainement à produire et qui, j'en ai la conviction, ne sera pas déchirée en 1925 par de violents conflits politiques susceptibles de compromettre la rentrée des impôts. J'ajoute que tous les éléments de l'évaluation des recettes de l'année

en cours que je viens d'énumérer sont absolument certains, sauf le dernier (plus-values fiscales), lequel est cependant calculé avec beaucoup de modération et de vraisemblance. L'excédent de recettes auquel nous aboutissons dans l'établissement de l'équilibre budgétaire provient surtout des abattements de dépenses auxquels a procédé la Commission et non pas d'une arbitraire majoration des recettes.

Cet excédent, j'ai montré précédemment à la Commission qu'il nous faudrait soit le masquer soit le découvrir publiquement. Mais au moment où je faisais ces déclarations M. le Président du Conseil ne nous avait pas encore dévoilé sa pensée profonde, telle qu'elle ressort des paroles qu'il prononçait ici le 28 février dernier et que je rappelais tout à l'heure, et aussi de ce qu'il disait à M. le Président au cours d'une récente audience, où il exprimait son désir à la fois d'une réduction des dépenses budgétaires et de la création de recettes susceptibles d'assurer à la Trésorerie le fonds de roulement dont elle a besoin. Je signale à ce propos que l'Allemagne a constitué un fonds du genre de celui dont M. le Président du Conseil souhaite pouvoir disposer et qui s'élève à 1 milliard de marks-or; elle l'a fait en s'arrangeant de manière à ce qu'il y eût un écart de pareille somme entre ses recettes et ses dépenses, et l'effet produit de la sorte a été excellent tant au dehors qu'au dedans.

M. LE PRESIDENT.- M. le Président du Conseil m'a déclaré que si nous agissions comme l'Allemagne, nous en obtiendrions les mêmes bons résultats qu'elle en a tirés, et il m'a fait part de son désir de nous voir orienter nos décisions dans ce sens.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Nous nous sommes donc rencontrés avec M. le Président du Conseil; d'ailleurs, ce qu'il nous invitait à faire était entièrement conforme aux traditions de notre Commission.

Mais quelle utilisation convient-il de donner maintenant à l'excédent de recettes que nous avons dégagé dans le budget de 1925 ? Faut-il accroître les dépenses ? C'est une solution contre laquelle je m'élèverais très énergiquement si quelqu'un proposait de l'adopter. Faut-il diminuer les impôts, comme on l'a fait en Italie et en Angleterre ? Nous ne sommes pas dans une situation qui nous permette de suivre l'exemple de ces deux pays. Faut-il créer une caisse d'amortissement ? Vous avez estimé que les décisions de la Chambre sur ce point manifestaient beaucoup d'ingéniosité, mais qu'elles étaient prématurées, étant donné que nous sommes encore obligés de recourir à l'emprunt pour payer certaines dépenses.

M. MILAN.- Nous n'avons pas dit cela !

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Reste la création, dont, je parlais tout à l'heure, d'un fonds de roulement pour la Trésorerie, dont la situation reste mauvaise puisqu'il lui manque toujours 2 milliards pour faire face régulièrement à ses obligations. Eh bien ! c'est à remédier à cette situation que peut le plus utilement servir l'excédent de recettes du budget de 1925 : cet excédent permettra au Trésor de se passer des avances des banques auxquelles il a recours d'une manière chronique.

Par ailleurs, il peut à tout moment surgir tel événement imprévu ayant un retentissement sérieux sur la Trésorerie en entraînant des dépenses importantes et enfin il

y aura toujours, quoique dans une mesure que nous entendons rendre de plus en plus restreinte, des crédits supplémentaires. Grâce à l'excédent des recettes, il sera possible de pourvoir à ces diverses nécessités.

Au surplus, n'oublions pas que les recettes à provenir cette année de la liquidation des stocks de guerre, du paiement de la contribution exceptionnelle sur les bénéfices de guerre, de la revision de certaines indemnités de dommages de guerre ont un caractère exceptionnel et temporaire, qu'elles ne se renouvelleront donc pas indéfiniment, et que ce fait doit nous inciter à réduire autant que nous le pouvons les charges du budget, qui a à faire face au service si lourd de la dette nationale (18 milliards 1/2 d'arrérages). En 1926, la situation budgétaire se trouvera donc modifiée; il deviendra nécessaire de pratiquer une nouvelle politique de la dette et de la Trésorerie. Je me propose de le dire au Sénat, en indiquant que l'année prochaine nous devons avoir un budget autrement construit, autrement équilibré que le budget de 1925.

M. PAUL DOUMER.- La manière dont M. le Rapporteur Général nous propose de présenter l'équilibre du budget de 1925 est tout à fait inattendue. Pour ma part, je considère qu'il y aurait la plus grande imprudence à soumettre au Sénat un budget se traduisant, au moins en écriture, par un excédent de recettes de plus d'un milliard 1/2, car on risquerait ainsi de déchaîner tous les appétits. Au reste, on trouve partout des emprunts dans le budget; si des disponibilités apparaissent, qu'on les emploie à diminuer le recours à des ressources extraordinaires, mais qu'on ne les étale pas à tous les yeux dans des documents publics!

Autrefois les recettes étaient évaluées d'après les rentrées effectives de la pénultième année; on les évalue maintenant d'après les rentrées de la dernière année, ce qui n'est pas sans danger, mais combien le risque sera accru, si l'on majore encore, comme le propose M. le Rapporteur Général, les rentrées de la dernière année en faisant état de plus-values purement hypothétiques et aussi de l'application de mesures nouvelles qui ne sont pas encore définitivement votées, dont par conséquent le rendement ne peut être considéré que comme une espérance.

En ce qui concerne les abattements de dépenses; ils sont légitimes lorsqu'ils s'appliquent à des matières sur lesquelles le Parlement exerce une action efficace; ils ne se justifient pas lorsqu'ils portent sur la dette, par exemple, dont le Gouvernement n'est pas maître de diminuer les arrérages; aussi serais-je d'avis de relever les crédits que nous avons votés pour ce dernier objet.

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL.- Mais les rapports spéciaux sont déjà imprimés !

M. PAUL DOUMER.- Seul le rapport général compte, pour ce qui est des chiffres.

Vous avez parlé d'un excédent de recettes qui, d'après vous, servirait à alimenter la Trésorerie. En réalité cet excédent, s'il existe, sera absorbé par le paiement de dépenses obligatoires.

Pour conclure, je dirai que nous pouvons réduire en écriture l'excédent de recettes dont vous avez fait état. Cela sera d'autant plus facile, qu'en fait nous sommes loin de l'équilibre véritable entre les recettes et les dépenses. En tout cas, évitons toute imprudence suscep-

tible de provoquer de nouvelles revendications se traduisant par un supplément de charges budgétaires !

M. G. CHASTENET.- Il est certain que, si un excédent important de recettes apparaît dans le budget que nous présenterons au Sénat, on se jettera de toutes parts sur cette manne inattendue !

Je ferai, d'autre part, observer que le fonctionnement du système des chèques-contributions aura pour effet de diminuer les recettes du Trésor puisque les souscriptions de ces chèques n'acquitteront leurs impôts que sous déduction d'un escompte.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Sans doute ; mais cette diminution ne portera que sur les impôts directs.

M. DE MONZIE.- Mon opinion concorde d'une manière générale avec celle qu'a exprimée M. Paul DOUMER. Deux points des propositions de M. le Rapporteur Général m'inquiètent particulièrement : tout d'abord, je trouve un peu aventureux de comptabiliser le rendement budgétaire du plan Dawes.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je n'ai fait à cet égard qu'accepter les prévisions du Gouvernement.

M. DE MONZIE.- Nous ne sommes pas obligés de nous en rapporter entièrement au Gouvernement sur ce point. Pour ma part, je fais toutes réserves concernant la fixation d'une recette à attendre, pour le budget, de l'exécution du plan Dawes. En second lieu, les plus-values fiscales dont fait état M. le Rapporteur Général m'inquiètent un peu : nous nous trouvons à l'heure actuelle dans une crise économique qui était peut-être nécessaire pour assainir le marché, qui provoquera sans doute un resserrement géné-

ral utile, mais qui doit nous faire escompter plutôt des moins-values que des plus-values dans les mois à venir, Donc à ce point de vue encore je fais des réserves.

J'ajoute qu'au dehors on a le regard fixé sur le Sénat, spécialement sur la Commission des Finances : si demain, on apprend que nous avons réalisé un excédent de recettes de 1.700 millions, la Chambre trouvera que nous lui faisons la leçon et elle se cabrera; elle voudra tout au moins rétablir des crédits que nous avons supprimés ou fortement réduits, notamment dans le budget de l'hygiène; des campagnes se feront contre nous et en faveur de dépenses que l'on considère comme démocratiques. Tout le monde sera appelé à la curée budgétaire; nous aurons donc commis une grave imprudence.

Si encore l'excédent apparu dans nos propositions pouvait avoir un effet utile ! Mais cet excédent n'existera que sur le papier et il ne fournira à la Trésorerie aucune latitude réelle; il ne lui facilitera aucunement le remboursement des bons non renouvelés à l'échéance. L'optimisme dont nous aurons fait preuve sera forcément suivi d'amères déceptions, d'autant plus que l'opinion publique nous fait en ce moment une confiance qu'il est permis de qualifier de privilégiée.

Par conséquent, j'estime que le mieux est, pour nous, de résorber en quelque sorte pour une large part l'excédent dont nous a parlé M. le Rapporteur Général ou de le conserver sans le montrer, pour faire face aux éventuelles moins values fiscales.

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL.- Nous sommes d'accord.

M. LEBRUN.- J'ai une double observation à présen-

ter : la première, c'est qu'il y aura d'autant plus de crédits additionnels au budget de 1925 à voter ultérieurement que certaines dépenses qui devraient figurer dans ce budget n'y sont pas actuellement prévues, par exemple les dépenses afférentes aux périodes de réserve (50 millions environ) pour lesquelles la Chambre accordera les crédits nécessaires dès le dépôt du projet de loi sur la nouvelle organisation de l'Armée.

En second lieu, j'indique, après M. DE MONZIE, que nous sommes entrés dans une période de crise qui se manifeste par des signes certains, renvois de personnel, etc. et qu'en conséquence des plus-values fiscales sont chose invraisemblable dans les mois qui vont venir.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Il y en a eu jusqu'à présent plus que je n'en escompte pour l'avenir.

M. PAUL DOUMER.- Il faut les prendre quand elles se produisent; mais il ne faut pas les escompter.

M. LEBRUN.- Enfin, si nous faisons apparaître dans le budget de 1925 des recettes en excédent, on va se précipiter sur elles de tous les côtés; j'indique notamment qu'on ne manquera pas de réclamer de nouveaux relèvements de pensions pour les victimes de la guerre et des suppléments de paiements en espèces pour la reconstitution des Régions libérées, en arguant d'engagements pris à la tribune de la Chambre par M. le Président du Conseil.

M. LEON PERRIER.- La situation industrielle du pays à l'heure actuelle se traduit par un fléchissement certain; nous avons même à redouter du chômage. Dans ces conditions, il est dangereux de prévoir des plus-values dans le rendement des impôts; des évaluations modérées sont plutôt de mi-

se. Les fonctionnaires, les mutilés, etc. ne manqueraient pas d'élever la voix si d'importants excédents de recettes apparaissaient au budget. En réalité il faut que ce dernier soit présenté comme difficile à boucler, il faut qu'on soit convaincu de la nécessité de maintenir les abattements de dépenses que nous avons décidés. Je suggère donc de diminuer nos prévisions de recettes de façon à ramener l'excédent à quelques dizaines de millions tout au plus.

M. MILAN.- Notre Collègue M. DAUSSET et moi demandons à la Commission de renoncer à faire état des 2 milliards 250 millions de plus-values fiscales escomptées par M. le Rapporteur Général. Cette renonciation aboutirait à présenter le budget de 1925 en déficit; mais il nous seraloisible de reprendre une partie des plus-values supprimées, jusqu'à concurrence de 650 millions par exemple, pour obtenir au moins une apparence d'équilibre.

M. JENOUVRIER.- Je rends hommage très sincèrement à la qualité du travail que nous a présenté M. le Rapporteur Général, au point de vue de l'équilibre du budget de 1925. Mais il est certain que certaines des recettes dont il est fait état dans ce travail ont un caractère aléatoire. D'autre part, je signale que j'ai reçu au sujet du relèvement des traitements une mise en demeure presque injurieuse du syndicat des fonctionnaires de mon département (l'Ille et Vilaine); le document auquel je fais allusion contient une véritable menace de grève perlée. Eh bien ! si un excédent de recettes de 1.700 millions était déclaré par nous à quelles nouvelles réclamations ne serions-nous pas exposés, venant de ces fonctionnaires, des mutilés, des sinistrés de guerre, etc. etc.!

Donc le plus sage est de nous arranger pour que dans nos propositions budgétaires ~~des~~ recettes balancent sensiblement les dépenses.

M. SCHRAMMECK.- Je suis d'accord avec mes Collègues qui ont pris la parole avant moi pour demander que le Rapport général sur le budget de 1925 ne fasse pas état de plus-values fiscales pour l'établissement de l'équilibre. Si, ~~en~~ fait, des plus-values sont constatées, nous nous en réjouirons; mais ne comptons pas dessus ! J'indique à ce propos que la diminution de nos importations de matières premières au cours des derniers mois fait présager une crise économique imminente.

Par ailleurs, je considère que nous ne devons rien rabattre du rendement budgétaire du plan ~~Dames~~ escompté par le Gouvernement, même si ce rendement, nous n'y croyons pas !

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je remercie mes Collègues de la sincérité avec laquelle ils viennent d'exposer leurs vues. Je m'étais du reste fait à moi-même la plupart des objections qu'on vient de m'adresser, à propos des conditions dans lesquelles je présentais l'équilibre du budget de 1925; si, malgré ces objections, j'ai persisté dans mes propositions, c'est que je tenais à vous montrer la situation telle que je la vois, c'est que je voulais mettre la Commission en face de ce qui m'apparaît comme étant la réalité.

D'autre part, j'entendais ne pas sembler combattre la politique du Gouvernement, et c'est pour cela que j'ai indiqué que nous nous étions conformés aux vues de M. le Président du Conseil. Je suis moi-même entré dans ces vues, et ainsi personne ne pourra me reprocher d'être allé à l'encontre des désirs et de la politique du Gouvernement.

M. MILAN.- Bien entendu !

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Cependant, dans le cas où la Chambre rétablirait les dépenses supprimées par nous, elle rétablirait aussi toute la machine fiscale que vous savez ! Je dois d'ailleurs dire que je ne me prêterais pas à ce rétablissement. On a parlé de crise économique. Je crois, pour ma part, que les restrictions actuelles que subit l'activité du pays ne se prolongeront pas, que la confiance va renaître et que la France maintiendra et même augmentera sa production. Pour des motifs de prudence que j'apprécie, on me demande cependant de masquer les plus-values sur lesquelles je compte. Je rends la Commission attentive à ceci : dans le cas où la Chambre nous renverrait les articles de la loi de finances que nous avons disjointes, en arguant de la nécessité d'augmenter les recettes, nous ne pourrions reprendre les plus-values une fois que nous aurions renoncé à en faire état. Donc en faisant disparaître ces plus-values, nous couperons les ponts derrière nous.

Mais si vous voulez revenir plus tard à ce que j'ai appelé une machine fiscale, dites-le nettement ! Vous devez avoir une politique fiscale et budgétaire et vous y tenir. Vous devez décider si, en tout état de cause, vous resterez fidèles à vos résolutions concernant l'équilibre du budget de 1925.

M. LE PRESIDENT.- Une discussion ne saurait s'engager quant à présent sur ce que nous déciderions au moment où le budget de 1925 nous serait retourné modifié par la Chambre. Nous ne pouvons que considérer nos décisions actuelles comme définitives (Approbation).

M. BIENVENU-MARTIN.- J'ai une question à poser et une réserve à formuler.

Voici d'abord ma question : la Commission a apporté des changements profonds à la loi de finances, elle a notamment renoncé à certaines mesures productives de recettes votées par la Chambre. Je voudrais savoir quel est le montant des recettes abandonnées par nous ? D'autre part, la Chambre avait voté des dégrèvements que nous avons écartés; quelle en est l'importance chiffrée ?

Quant à la réserve que je désire formuler, elle est la suivante : M. le Rapporteur Général vient, en somme, de nous convier à renouveler en bloc les votes que nous avons émis séparément sur certaines mesures fiscales contenues dans le texte de la Chambre; ces votes de la Commission n'ont pas été unanimes. Dans ces conditions, les Membres de la minorité ne peuvent renoncer au droit de reprendre devant le Sénat les dispositions repoussées par la majorité de la Commission; je ne sais s'ils entendent user de ce droit, mais celui-ci doit rester intact.

M. LE PRESIDENT.- Naturellement. Chacun des Membres de la Commission a le droit absolu de garder ses convictions et de les défendre, s'il le juge bon, à la tribune. La liberté et l'indépendance de chacun d'eux est entière.

M. SCHRAMECK.- Je m'associe à la réserve formulée par M. BIENVENU-MARTIN.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je réponds à la question posée par M. Bienvenu-Martin : sur les 1.400 millions de recettes attendues des mesures fiscales nouvelles votées par la Chambre, la Commission a conservé 627 millions, elle n'a donc pas rejeté tout ce qu'avait fait la Chambre

à cet égard; elle a, d'autre part, supprimé pour 474 millions d'exonérations admises par l'autre Assemblée.

M. HENRY CHERON.- Il n'existe pas de divergences profondes entre M. le Rapporteur Général et nous. Sur quoi, en effet, M. le Rapporteur Général base-t-il son évaluation des recettes à inscrire au budget de 1925 ? En premier lieu, sur les recouvrements effectifs de 1924, c'est-à-dire sur un chiffre qui ne prête à aucune discussion; en second lieu, sur le rendement du double décime pendant une année entière, et ses prévisions à cet égard n'ont rien d'exagéré, en troisième lieu sur le produit de certaines mesures fiscales, et il estime ce produit ~~de xxxxxxxxxxxx~~ comme l'ont fait le Gouvernement et la Chambre; en quatrième lieu, sur l'apport de l'Allemagne en exécution du plan Dawes, et il est impossible aux yeux du monde de ne pas escompter cet apport comme l'a fait le Gouvernement dans son projet de budget; en cinquième et dernier lieu, sur les plus-values fiscales attendues des prochains mois. Or, sur ce point *réalisées en janvier et février; quant au montant* on est déjà en droit de faire état des plus-values qu'atteindront dans l'avenir les rentrées budgétaires, il est prudent, comme l'ont indiqué nos collègues, de l'évaluer avec beaucoup de modération et de ménager ainsi à la trésorerie, dans le cas où ces rentrées seraient plus considérables, une élasticité qui lui fait complètement défaut à l'heure actuelle. Si donc des excédents importants sont constatés dans l'avenir, le résultat que vise M. le Rapporteur Général sera obtenu sans que nous ayons fait apparaître par les chiffres inscrits au budget en recettes, des perspectives dangereuses pour l'équilibre du budget que nous souhaitons tous. On voit donc qu'il suffit d'une explication

pour réaliser un accord complet entre M. le Rapporteur Général et nous.

M. le Rapporteur Général nous a dit qu'il ne faudrait pas qu'on voulût finalement l'obliger à réintégrer dans la loi de finances toutes les mesures fiscales qu'a votées la Chambre et que nous avons disjointes. J'avoue que les possibilités de querelle avec la Chambre à cet égard ne m'apparaissent pas comme si redoutables. En tout cas, si chacun de nous ne peut renoncer à ses idées personnelles, il est certain que nous sommes tous solidaires pour défendre d'une manière générale le travail présenté au nom de la Commission par M. le Rapporteur Général.

M. G. CHASTENET.- Je crois que l'émission des chèques-contributions nous fournirait un motif excellent de réduire nos prévisions de recettes.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je remercie M. Henry CHERON des paroles qu'il a prononcées.

Pour ce qui est de la suggestion de M. G. CHASTENET, je déclare qu'il me paraît difficile de fixer la moins-value qui résultera de l'émission des chèques-contributions : ceux-ci, en effet, sont de véritables bons du Trésor qu'achèteront les banquiers et dont, par conséquent, la souscription n'a, pour la plus grande partie, rien à voir avec l'acquiescement des impôts; je ne voudrais d'ailleurs pas évaluer dans le budget, pour des raisons de principe, le produit ni le coût de ces anticipations d'impôts auxquelles a recours un Trésor que l'on peut qualifier d'avarié.

En ce qui concerne les plus-values fiscales, on ne saurait évidemment faire abstraction de celles qui sont d'ores et déjà acquises : quant aux autres, l'avenir nous dépar-

tagera à leur sujet. Mais je tiens à rappeler que j'avais, dès 1923, montré les défauts d'une évaluation des recettes budgétaires d'après la règle dite de l'antipénultième année et que les faits m'ont donné raison puisque d'importantes plus-values se sont produites et qu'elles se sont renouvelées en 1924, où le budget général tout au moins s'est soldé en excédent. Quoi qu'il en soit, je donne rendez-vous à mes contradicteurs en juin 1926; nous verrons alors ce qu'auront été les rentrées budgétaires de 1925.

Je conclus : on propose de renoncer à faire état des plus-values que j'escompte pour cette année. Je veux bien accepter, mais je demande à mes Collègues de considérer que nous fermerons ainsi une porte que nous ne pourrions plus rouvrir si le budget nous revient de la Chambre avec de nouvelles dépenses et avec cette machine fiscale dont, pour ma part, je ne veux à aucun prix.

En abandonnant toutes les plus-values dans les rentrées d'impôts nous ramènerions le total des recettes du budget de 1925 de 34.224 à 31.974 millions. Si, comme l'a proposé M. MILAN on reprenait 650 millions de plus-values sur les 2.250 millions supprimés, les recettes obtiendraient 32.624 millions pour 32.496 millions de dépenses, d'où un excédent de recettes de 128 millions; mais en comptant que les crédits abattus par nous seront rétablis jusqu'à concurrence de 200 millions, les dépenses s'élèveraient à 32.696 millions et il y aurait un déficit de 72 millions. Or, je fais observer que le pays a confiance dans le Sénat, en particulier dans sa Commission des finances, et que cela nous crée le devoir de ne pas représenter par nos propositions et nos décisions la France comme se trouvant dans une pénible situation d'incertitude. Dans ces conditions, il

conviendrait sans doute de nous arranger de manière à relever le chiffre des recettes budgétaires et à ne pas nous donner l'apparence de désespérer de notre pays.

M. PAUL DOUMER.- Vous pourriez reprendre 1 milliard, au lieu de 650 millions, des 2.250 millions de plus-values abandonnées.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Nous sommes d'accord.

M. MILAN.- J'accepte, moi aussi, l'inscription au budget d'un milliard de plus-values fiscales. Mais je demande que ce milliard ne soit pas inscrit en bloc, qu'il soit réparti entre les différentes lignes de recettes.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Cela va de soi, c'est toujours ainsi que l'on procède.

M. SCHRAMECK.- Si le franc se relève, nos recettes budgétaires s'en ressentiront heureusement.

M. DE MONZIE.- D'autre part, il va probablement se produire une baisse générale des prix, due à la liquidation forcée des stocks de l'industrie; donc les dépenses diminueront.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- En définitive, je propose d'évaluer les recettes du budget de 1925 à 32.974 millions, y compris 1 milliard de plus-values fiscales. Les dépenses s'élevant à 32.496 millions, l'excédent de recettes ressort à 478 millions (Adhésion).

M. LE PRESIDENT. met aux voix la proposition de M. le Rapporteur Général qui est adoptée à l'unanimité de 13 votants.

LA DISCUSSION DU BUDGET DE 1925

DEVANT LE SENAT.

M. PAUL DOUMER demande quand pourra commencer devant le Sénat la discussion du budget de 1925 ?

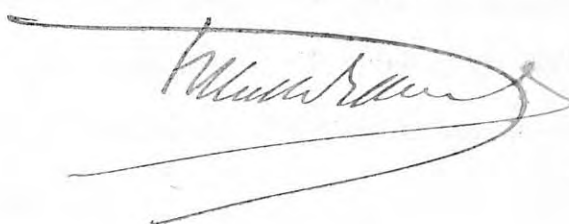
M. LE PRESIDENT répond que, le rapport général devant être mis en distribution jeudi ou vendredi prochain, il sera possible au Sénat d'entamer la discussion soit le samedi 28 , soit le lundi 30 mars.

M. HENRY CHERON.- Le mieux est de proposer au Sénat de fixer ferme au lundi 30 mars le commencement de la discussion du budget de 1925 (Adhésion).

Il en est ainsi décidé.

La Séance est levée à 19 heures 20 minutes.

Le Président
de la Commission des Finances :



+++++